

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

PROVINCE DE QUÉBEC  
LA COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Le 16 juin 2015

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Sommets tenue le 16 juin 2015 à 20 heures au centre administratif de la Commission scolaire des Sommets.

**PRÉSENCES**

M. Jean-Philippe Bachand, président  
M. Robert Bureau  
M<sup>me</sup> Lisette Fréchette  
M<sup>me</sup> Annic Gingras  
M. Jean-Claude Gosselin  
M. Jérôme Guillot-Hurtubise  
M. Daniel Lavoie  
M. Stéphane Lépine  
M. Steve Pelletier  
M<sup>me</sup> Hélène Ménard, commissaire parent EHDAA  
M<sup>me</sup> Audrey Méthot, commissaire parent au primaire  
M<sup>me</sup> Charlotte Paré, commissaire parent au secondaire

Et Christian Provencher, directeur général

Aussi présents :

Lyne Beauchamp, directrice du Service du secrétariat général et des communications  
Daniel Blais, directeur du Service des ressources financières et matérielles  
Chantal Larouche, directrice du Service des ressources humaines  
Édith Pelletier, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources éducatives  
Josée Roy, directrice des services éducatifs complémentaires et de l'adaptation scolaire  
Alain Thibault, directeur adjoint du Service des ressources matérielles  
Jocelyn Thibodeau, directeur du Service de l'informatique et du transport scolaire  
Pierre-André Arel, conseiller en gestion de personnel au Service des ressources humaines

**ABSENCE**

M. Réjean Lacroix, vice-président

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

**OUVERTURE DE LA SÉANCE À 20 H 3**

Le président, Jean-Philippe Bachand, constate le quorum et ouvre la séance.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CC-2015-77

Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté après l'ajout du point suivant avant le point 5.1 :

7.3 Non-renouvellement d'un membre du personnel enseignant

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 MAI 2015**

CC-2015-78

Il est proposé par Annic Gingras, commissaire, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 19 mai 2015 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX**

La secrétaire générale, Lyne Beauchamp, fait le suivi des affaires découlant du procès-verbal.

**HUIS CLOS À 20 H 6**

CC-2015-79

Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires siège à huis clos pour discuter du non-renouvellement d'un membre du personnel enseignant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**RETOUR EN ASSEMBLÉE PUBLIQUE À 21 H 7**

CC-2015-80

Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires siège à nouveau en assemblée publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

**NON-RENGAGEMENT DU MEMBRE DU PERSONNEL  
ENSEIGNANT**

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la convention collective des enseignantes et enseignants (art. 5-8.00);

CONSIDÉRANT que le membre du personnel enseignant, portant le numéro de matricule 4953, a épuisé les bénéfices prévus à la convention collective des enseignantes et enseignants;

CONSIDÉRANT que le médecin traitant qui a charge de ce membre du personnel enseignant est d'avis qu'il présente un état d'invalidité totale permanente à son travail habituel ainsi qu'à tout autre travail;

CONSIDÉRANT que le médecin-conseil de la commission scolaire, à l'analyse du dossier médical, est d'accord avec l'avis du médecin traitant de ce membre du personnel enseignant à l'effet qu'il doit être considéré totalement inapte de façon permanente à l'emploi d'enseignant;

CONSIDÉRANT le dossier d'absence, les tentatives de retour au travail antérieures et le dossier médical de ce membre du personnel enseignant;

CONSIDÉRANT la nature des problèmes de santé de ce personnel et les exigences reliées et la nature des fonctions d'un enseignant;

CONSIDÉRANT les motifs et faits contenus à titre indicatif à la convocation transmise par la directrice du Service des ressources humaines, le 9 juin 2015, à ce membre du personnel enseignant;

CONSIDÉRANT les représentations de ce membre du personnel enseignant et de ses représentants;

Après mures délibérations et réflexion;

CC-2015-81

Il est proposé par Daniel Lavoie, commissaire, et résolu :

QUE le membre du personnel enseignant, portant le numéro de matricule 4953, soit non rengagé au 30 juin 2015 conformément à l'application de l'article 5-8.00 de la convention collective du personnel enseignant, pour incapacité.

QUE Madame Chantal Larouche soit mandatée aux fins de donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, Robert Bureau, Lisette Fréchette, Annic Gingras, Jean-Claude Gosselin, Jérôme Guillot-Hurtubise, Daniel Lavoie et Stéphane Lépine ayant voté pour la proposition. Steve Pelletier a voté contre la proposition.

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

**PLAN STRATÉGIQUE**

CONSIDÉRANT l'importance que le conseil des commissaires accorde à la réussite et à la persévérance de tous les élèves qui fréquentent les établissements de la Commission scolaire des Sommets ;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Sommets s'était dotée d'un plan stratégique pour les années scolaires 2010-2015 ;

CONSIDÉRANT la fin du plan stratégique au 30 juin 2015 ;

CONSIDÉRANT l'incertitude entourant les commissions scolaires au regard des changements en lien avec les élections scolaires, la *Loi sur l'instruction publique*, les rôles et les responsabilités entre les entités et les possibilités de fusion ;

CC-2015-82 Il est proposé par Annic Gingras, commissaire et résolu :

QUE la Commission scolaire des Sommets prolonge le plan stratégique 2010-2015 pour l'année scolaire 2015-2016 ;

QUE le conseil se prononce à la fin de l'année scolaire 2015-2016 pour son renouvellement à la lumière des changements annoncés par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2015-2016**

CONSIDÉRANT l'article 39 de la *Loi sur l'instruction publique (LRQ, c. I-13.3)*;

CONSIDÉRANT que les actes d'établissement sont émis en lien avec le plan triennal et qu'ils indiquent le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'établissement, le cycle ou partie de cycle et l'ordre d'enseignement.

CONSIDÉRANT les résolutions CC-2014-142, CC-2014-143, CC-2014-144 adoptées le 9 décembre 2014;

CC-2015-83 Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire et résolu :

QUE les actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2015-2016 soient adoptés tels qu'ils ont été déposés. Ils seront effectifs au 1<sup>er</sup> juillet 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

**DÉTERMINATION DU NOMBRE DE REPRÉSENTANTS DES  
PARENTS ET DES MEMBRES DU PERSONNEL AU CONSEIL  
D'ÉTABLISSEMENT DES ÉCOLES ET DES CENTRES (ADOPTION)**

CONSIDÉRANT les demandes de modifications reçues concernant la détermination du nombre de représentants des parents et des membres du personnel aux conseils d'établissement des établissements de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., chap. I-13.3)*;

CONSIDÉRANT le projet de document intitulé « Détermination du nombre de représentants des parents et des membres du personnel au conseil d'établissement des écoles et des centres »;

CC-2015-84 Il est proposé par Audrey Méthot, commissaire, et résolu :

QUE le projet de document intitulé « Détermination du nombre de représentants des parents et des membres du personnel au conseil d'établissement des écoles et des centres » soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**PRÊT DE SERVICE DU COORDONNATEUR DU SERVICE DES  
RESSOURCES HUMAINES**

CONSIDÉRANT que Me Yvan Bertrand est titulaire du poste de coordonnateur au Service des ressources humaines;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a accordé un premier prêt de services en 2012-2013 et un deuxième en 2013-2014, à Me Yvan Bertrand, afin de lui permettre d'occuper la fonction de directeur et greffier en chef du Greffe des tribunaux d'arbitrage du secteur de l'éducation;

CONSIDÉRANT que monsieur Éric Bergeron, directeur général des relations du travail au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, souhaite régulariser la fonction de Me Bertrand d'ici le 30 juin 2016;

CC-2015-85 Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

QUE le directeur général, Christian Provencher, soit autorisé à :

- permettre à Me Yvan Bertrand de s'absenter afin de remplir la fonction ci-haut mentionnée;
- signer, au nom de la commission scolaire, l'entente de prêt de services pour une durée d'un (1) an soit : du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016. Toutefois, cette durée pourra être écourtée dans la mesure où la fonction ci-haut mentionnée était régularisée plus tôt que la période autorisée;
- nommer le remplaçant de Me Yvan Bertrand, monsieur Pierre-André Arel, dans un poste de coordonnateur au Service des ressources humaines par intérim;

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

- nommer la remplaçante de monsieur Pierre-André Arel, madame Justine Labossière-Lavallée, dans un poste d'agente d'administration au Service des ressources humaines par intérim.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ, Daniel Lavoie ayant voté contre la proposition.

**ORGANISATION DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES**

Josée Roy, directrice des services éducatifs complémentaires et de l'adaptation scolaire, dépose un document en lien avec l'organisation des services au primaire et au secondaire pour l'année scolaire 2015-2016.

**CALENDRIER SCOLAIRE DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES (ADOPTION)**

CONSIDÉRANT que les instances concernées par le calendrier scolaire en formation générale des adultes ont été consultées;

CONSIDÉRANT que les membres du comité consultatif de gestion sont en accord avec le calendrier scolaire de la formation générale des adultes déposé et recommandent le déplacement de la journée pédagogique du 21 août au 24 août 2015;

CONSIDÉRANT que les membres du comité des relations professionnelles des enseignantes et des enseignants sont en accord avec le calendrier scolaire de la formation générale des adultes déposé et recommandent le déplacement de la journée pédagogique du 13 mai au 29 avril 2016;

CONSIDÉRANT que la journée pédagogique du 29 avril 2016 est une journée de reprise de tempête pour la formation générale des jeunes et que cette journée pourrait être une journée de classe;

CONSIDÉRANT l'accord de principe du Syndicat de l'enseignement de l'Estrie sur le calendrier scolaire de la formation générale des adultes pour l'année scolaire 2015-2016;

CC-2015-86

Il est proposé par Annic Gingras, commissaire, et résolu:

QUE le conseil des commissaires adopte le calendrier scolaire 2015-2016 pour la formation générale des adultes en modifiant la journée pédagogique du 21 août au 24 août 2016, et ce, conditionnellement à la signature de l'entente avec le Syndicat de l'enseignement de l'Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

**CALENDRIER SCOLAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (ADOPTION)**

CONSIDÉRANT la consultation au regard du calendrier scolaire;

CONSIDÉRANT l'accord de principe du Syndicat de l'enseignement de l'Estrie sur le calendrier scolaire de la formation professionnelle pour l'année scolaire 2015-2016;

CONSIDÉRANT que ce modèle de calendrier pourrait être adapté en fonction des divers programmes de formation offerts en formation professionnelle.

CC-2015-87

Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires adopte le calendrier scolaire 2015-2016 pour la formation professionnelle, et ce, conditionnellement à la signature de l'entente avec le Syndicat de l'enseignement de l'Estrie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**FRAIS DE SURVEILLANCE ET D'ENCADREMENT DES ÉLÈVES À L'HEURE DU MIDI (ADOPTION)**

CONSIDÉRANT qu'une commission scolaire, qu'elle organise ou non le transport le midi pour permettre aux élèves d'aller dîner à domicile, assure la surveillance des élèves qui demeurent à l'école, selon les modalités convenues avec les conseils d'établissement et aux conditions financières qu'elle peut déterminer (*article 292. de la Loi sur l'instruction publique*);

CONSIDÉRANT que les tarifs actuels ne permettent pas à ce service de s'autofinancer dans la majorité des écoles primaires (17/27);

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a procédé à la consultation des instances concernées;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire a fait l'analyse de la situation au regard de la surveillance du midi.

CC-2015-88

Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires adopte le projet des frais de surveillance et d'encadrement des élèves à l'heure du midi selon ce qui suit :

**Primaire – année scolaire 2015-2016**

Tarif 1 <sup>er</sup> enfant	Tarif pour 2 <sup>e</sup> enfant additionnel	Tarif pour 3 <sup>e</sup> enfant additionnel	Cout par jour/ 4 <sup>e</sup> enfant et plus
225 \$ (1,25 \$)	90 \$ (0,50 \$)	45 \$ (0,25 \$)	0 \$

ET QUE les frais pour les élèves qui dinent occasionnellement à l'école soient fixés à 4 \$ par jour.

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

**Secondaire – année scolaire 2015-2016**

Tarif 1 <sup>er</sup> enfant	Tarif pour 2 <sup>e</sup> enfant additionnel	Tarif pour 3 <sup>e</sup> enfant additionnel	Cout par jour/ 4 <sup>e</sup> enfant et plus
70 \$ (0,39 \$)	70 \$ (0,39 \$)	70 \$ (0,39 \$)	0 \$

ET que ces frais soient indexés chaque année en fonction de l'indice des prix à la consommation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **ORGANISATION SCOLAIRE**

Édith Pelletier, directrice générale adjointe et directrice du Service des ressources éducatives, présente l'état de situation de la clientèle scolaire et du processus d'organisation scolaire pour l'année 2015-2016.

#### **ABOLITION DES NORMES RELATIVES À L'ORGANISATION DES COURS DE RÉCUPÉRATION POUR LA PÉRIODE DE L'ÉTÉ (POLITIQUE 214)**

CONSIDÉRANT que les normes relatives à l'organisation des cours de récupération pour la période de l'été (politique 214), élaborées en 2001, ne reflètent plus l'offre de services dispensés aux élèves durant l'été;

CONSIDÉRANT que les besoins des élèves ont évolué;

CONSIDÉRANT que le maintien des normes relatives à l'organisation des cours de récupération pour la période de l'été (politique 214), élaborées en 2001, pourrait porter à confusion;

CC-2015-89

Il est proposé par Daniel Lavoie, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires adopte l'abolition des normes relatives à l'organisation des cours de récupération pour la période de l'été (politique 214), élaborées en 2001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **ABOLITION DES NORMES RELATIVES À L'ORGANISATION DE LA SÉANCE D'EXAMEN DE REPRISE DU MEQ (POLITIQUE 215)**

CONSIDÉRANT que les normes relatives à l'organisation de la séance d'examen de reprise du MEQ (politique 215), élaborées en 2001, ne reflètent plus l'offre de services dispensés aux élèves durant l'été;

CONSIDÉRANT que ces normes sont revues et corrigées chaque année et qu'elles sont déposées sur le site Web de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le maintien des normes relatives à l'organisation de la séance d'examen de reprise du MEQ (politique 215), élaborées en 2001, pourrait porter à confusion;



Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

CC-2015-90 Il est proposé par Lisette Fréchette, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires adopte l'abolition des normes relatives à l'organisation de la séance d'examen de reprise du MEQ (politique 215), élaborées en 2001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **RÉMUNÉRATION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES**

La directrice du Service des ressources humaines, Chantal Larouche, présente un projet concernant le maintien de la rémunération actuelle des commissaires pour l'année scolaire 2015-2016, et ce, sous réserve des modifications que pourrait y apporter le conseil des commissaires suite à l'adoption du nouveau décret ;

CC-2015-91 Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires adopte le projet de prolongation de la rémunération actuelle des commissaires pour l'année scolaire 2015-2016, et ce, sous réserve des modifications que pourrait y apporter le conseil des commissaires suite à l'adoption du nouveau décret, tel que déposé dont ce qui suit :

Montant de base par commissaire	227,16 \$/période de paie
Présidence	473,53 \$/période de paie
Vice-présidence	118,35 \$/période de paie
Jetons de présence (pour les réunions des comités)	35,00 \$/réunion

QUE la distribution de l'excédent de la rémunération 2014-2015 soit répartie au prorata du nombre de présences aux séances pour tous les commissaires ayant siégé en 2014-2015 et étant toujours en fonction en 2015-2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **PLAN DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN – SECTEUR DE L'ADAPTATION SCOLAIRE (ADOPTION)**

ATTENDU que la directrice du Service des ressources humaines, Chantal Larouche, présente le plan d'effectifs EHDAA pour l'année scolaire 2015-2016;

CC-2015-92 Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires adopte le plan d'effectifs EHDAA de la Commission scolaire des Sommets pour l'année scolaire 2015-2016, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

**BUDGET 2015-2016 ET LE TAUX DE TAXE (ADOPTION)**

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), la Commission scolaire des Sommets doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (le ministre) son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2015-2016;

ATTENDU QUE ce budget prévoit un déficit d'exercice de 521 174\$;

ATTENDU QUE le ministre a autorisé la Commission scolaire à adopter un budget déficitaire de 521 174 \$;

ATTENDU QUE le déficit d'exercice est inférieur à la limite d'appropriation du surplus accumulé au 30 juin 2014, exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains ainsi que de la subvention financement à recevoir relative à la provision pour avantages sociaux au 30 juin 2014, limite qui s'établit à environ 556 931 \$;

ATTENDU QUE l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 9 534 696 680 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2015-2016;

ATTENDU QUE le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire effectif est fixé à 0,19519 \$ du 100 \$ d'évaluation et que le taux des neutres (compagnies) à 0,21297 \$ du 100 \$ d'évaluation correspond au taux pondéré de taxation adopté par chacune des commissions scolaires;

ATTENDU QUE ce taux respecte les limites prévues par la Loi;

CC-2015-93

Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette prévoyant des revenus de 99 570 653 \$ et des dépenses de 100 091 827 \$ pour l'année scolaire 2015-2016 soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche;

QUE ce déficit d'exercice au montant de 521 174 \$ soit comblé, en application de la règle d'appropriation du surplus cumulé;

QUE le taux de taxe scolaire effectif soit fixé à 0,19519 \$ du 100 \$ d'évaluation et que le taux des neutres (compagnies) à 0,21297 \$ du 100\$ d'évaluation correspond au taux moyen pondéré de taxation adopté par chacune des commissions scolaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

**AUTORISATION DE DÉPENSES POUR LES ÉTABLISSEMENTS**

CONSIDÉRANT que le projet de règles budgétaires et les paramètres de consultation pour l'année scolaire 2015-2016 ont été transmis tardivement aux commissions scolaires par le MÉESR soit, le 20 mai dernier;

CONSIDÉRANT que les règles budgétaires et les paramètres de financement définitifs pour l'année scolaire 2015-2016 n'ont toujours pas été déposés par le MÉESR en date du 16 juin;

CONSIDÉRANT que cette situation fait en sorte que les conseils d'établissement n'ont pas pu adopter le budget de leur établissement pour l'année scolaire 2015-2016, et ce, avant le 1<sup>er</sup> juillet 2015;

CONSIDÉRANT le pouvoir donné à la commission scolaire, en vertu de l'article 276 de la Loi sur l'instruction publique, d'autoriser un établissement à engager des dépenses qui n'ont pas été approuvées;

CONSIDÉRANT la nécessité de donner une telle autorisation afin de permettre aux directeurs d'établissement de se procurer les biens et services requis pour le début de l'année scolaire;

CC-2015-94

Il est proposé par Robert Bureau, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Sommets autorise les directeurs d'établissement :

1. à engager, mensuellement, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015, des dépenses jusqu'à un maximum de 10 % du budget total alloué pour l'année scolaire 2015-2016, et ce, pour chacun des mois de juillet, août, septembre, octobre et novembre;
2. à engager des dépenses financées à même les surplus pour le perfectionnement conventionné de leur personnel, allouées au budget 2014-2015, et ce, jusqu'à concurrence du solde non dépensé au 30 juin 2015;
3. à engager également des dépenses pour les activités autofinancées, notamment celles requises pour l'achat des cahiers d'exercices et du matériel didactique chargés aux parents;

QUE cette autorisation prenne fin automatiquement à compter de l'adoption du budget 2015-2016 par le conseil d'établissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**POLITIQUE RELATIVE À LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR  
DANS LES ÉTABLISSEMENTS (ADOPTION)**

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a produit un document de référence intitulé « La qualité de l'air dans les établissements scolaires »;

CONSIDÉRANT que les encadrements contenus dans ce document de référence recommandent l'adoption d'une Politique relative à la qualité de l'air dans les établissements;

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Sommets veut adopter une telle politique afin de favoriser la réussite éducative et d'assurer un milieu de vie sain et sécuritaire pour ses élèves et son personnel ;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire des Sommets a procédé à la consultation auprès du Comité consultatif de gestion et du Comité de santé et sécurité au travail;

CC-2015-95 Il est proposé par Audrey Méthot, commissaire, et résolu :

D'adopter la Politique relative à la qualité de l'air intérieur dans les établissements, laquelle entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **OCTROI DE CONTRATS**

##### **AMÉNAGEMENT D'UNE RAMPE D'ACCÈS EXTÉRIEURE ET RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR – ÉCOLE DU CHRIST-ROI**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à l'aménagement d'une rampe d'accès extérieure et au réaménagement intérieur à l'école Christ-Roi de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 25 mai 2015;

CONSIDÉRANT qu'il est important de procéder à l'octroi du contrat dans les meilleurs délais possible;

CONSIDÉRANT que Construction Turco Inc. est le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Cimaise;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., c C 65-1)*;

CC-2015-96 Il est proposé par Stéphane Lépine, commissaire, et résolu :

D'accorder l'octroi du contrat à Construction Turco Inc. le plus bas soumissionnaire conforme pour la somme de 397 655 \$ (excluant les taxes);

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire tous documents nécessaires ou utiles pour mener à bien le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

**FONDATION ET MISE AUX NORMES – ÉCOLE NOTRE-DAME-  
DES-ÉRABLES**

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à la réfection des fondations, de la structure, des salles de bain, à la mise aux normes et à l'installation d'un ascenseur à l'école Notre-Dame-des-Érables de Sainte-Anne-de-Larochelle;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 22 mai 2015;

CONSIDÉRANT qu'il est important de procéder à l'octroi du contrat dans les meilleurs délais possible;

CONSIDÉRANT que Construction Gératek ltée est le plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme ADSP Inc.;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les contrats des organismes publics (L.R.Q., c C 65-1)*;

CC-2015-97

Il est proposé par Jean-Claude Gosselin, commissaire, et résolu :

D'accorder l'octroi du contrat à Construction Gératek ltée le plus bas soumissionnaire conforme pour la somme de 1 143 700 \$ (excluant les taxes);

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer pour et au nom de la Commission scolaire tous documents nécessaires ou utiles pour mener à bien le projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**COMMUNICATION DU PRÉSIDENT**

Le président fait un compte-rendu de diverses rencontres tenues, dont celle du conseil d'établissement de l'école Hamelin.

Annonce d'une conférence de presse au centre administratif, le 17 juin 2015 à 10 h, en lien avec l'adoption du budget de la commission scolaire des Sommets.

Le président souhaite à tous de belles vacances.

Procès-verbal  
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de  
la Commission scolaire des Sommets

**COMMUNICATION DU COMITÉ DE PARENTS**

Charlotte Paré fait état des discussions tenues en lien avec la surveillance du midi.

Hélène Ménard fait un suivi sur le congrès de la FCPQ et les ateliers au regard des EHDAA.

**COMMUNICATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

Le directeur général présente l'état de situation à l'égard de l'école St-Pie-X.

Le directeur général présente les aménagements qui seront effectués à l'école secondaire de la Ruche.

Le directeur général souhaite à tous les membres du conseil des commissaires un bel été.

**CLÔTURE DE LA SÉANCE À 22 H 10**

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

CC-2015-98

Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

\_\_\_\_\_  
Le président

\_\_\_\_\_  
La secrétaire générale